

Question orale de Caroline Cassart, Députée,  
à Philippe HENRY, Vice-Président et Ministre du Climat,  
de l'Énergie et de la Mobilité, concernant  
**Le nouveau Plan Air-Climat-Energie  
et les mesures agricoles**

Monsieur le Ministre,

Concernant le nouveau Plan Air-Climat-Energie, dans le domaine de l'agriculture, vous préconisez une réduction du cheptel bovin (viandeux et laitier) ainsi qu'une réduction de l'utilisation des intrants pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Vous préconisez donc un élevage plus extensif. Cependant, les premiers résultats de l'outil DECiDE montrent que certaines exploitations moins extensives ont un meilleur bilan d'émissions de GES que des exploitations plus extensives. Je regrette votre manque de nuances dans ce chapitre et je ne ferais pas de cette mesure une formule magique afin d'atteindre les objectifs décrits au chapitre 2. Je rappelle également que votre gouvernement a soutenu le maintien d'aides couplées « bovins » sans charge d'UGB/ha pour la prochaine programmation PAC. La présence de bétail sur notre sol wallon est et doit rester prioritaire afin de garantir et pérenniser une agriculture liée au sol.

Les intrants coûtent de plus en plus cher aux agriculteurs, et c'est légitimement qu'il faut tendre vers une diminution de ceux-ci, tout en préservant le caractère productif des cultures. C'est un véritable challenge dont la seule solution ne peut être la transition vers le bio. Notre agriculture est multiple et nous n'opposons pas les modes de production entre eux. Pour des filières grandes cultures comme les céréales, les betteraves, les pommes de terre, etc. le défi est de taille afin de garantir une viabilité économique essentielle à l'agriculteur et une production qui doit répondre à une demande toujours plus forte de produits de base.

Monsieur le Ministre, au niveau des mesures agricoles, comment avez-vous réalisé ce PACE? Sur quels critères vous êtes-vous basé? Comment les syndicats agricoles ont-ils été associés à la rédaction de ces différentes mesures?

Je vous remercie.

La réponse du Ministre:

L'urgence sociale crève les yeux face à l'augmentation des prix de l'énergie, qui affecte la vie quotidienne d'un nombre de plus en plus grand de citoyens. En même temps, l'urgence climatique ne fait plus débat, mais elle demande des décisions politiques structurelles.

Dans ce contexte d'urgence, certains se questionnent sur la pertinence d'un plan Climat à l'horizon 2030. Mais c'est bien aujourd'hui que nous devons agir sur les causes des dérèglements climatiques et c'est bien maintenant que nous devons paver le chemin pour une transition progressive, mais décidée, vers la neutralité carbone.

Il faut toujours se rappeler aussi que, si nous sommes dans cette situation extrêmement tendue au niveau énergétique, c'est avant tout parce que nous sommes hyper dépendants de l'énergie fossile, dont le prix est incontrôlable et qui dérègle le climat.

Après un large processus de consultation, j'ai donc soumis à mes collègues du Gouvernement un projet complet de révision du plan Air-Climat-Énergie, l'outil wallon ad hoc. Celui-ci, pour rappel, vise, comme prévu par la Déclaration de politique régionale, une réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 55 % à l'horizon 2030 par rapport à 1990.

À côté de cet objectif central, il s'agit aussi d'augmenter la production d'énergie renouvelable et d'améliorer l'efficacité énergétique.

Ces objectifs sont en cohérence avec les discussions en cours au niveau européen, notamment dans le cadre du paquet Fit for 55, mais aussi de l'initiative Repower EU, qui pourrait nous amener à revoir ces ambitions à la hausse dans les mois à venir.

Ce projet de plan n'est pas à prendre ou à laisser, pas du tout. L'objectif des 55 % ne peut pas être remis en question. D'ailleurs, il s'impose à nous par le côté européen. Par contre, il y a plusieurs chemins possibles pour y parvenir.

Je mets sur la table un plan cohérent, mais il n'y a pas de totem. On peut tout à fait ajouter ou retirer des mesures, on peut discuter de l'intensité ou de la vitesse de mise en œuvre de certaines actions. Il y a beaucoup de curseurs qui peuvent être discutés, mais, bien sûr, il faudra que le paquet final d'actions soit à la hauteur des ambitions annoncées.

L'énergie et les économies d'énergie constituent bien la colonne vertébrale du plan. Au niveau énergétique, la vision proposée dans le projet de plan est celle de l'articulation entre, d'une part, la réduction de la consommation d'énergie et l'accroissement de l'efficacité énergétique et, d'autre part, la sortie des énergies fossiles et le déploiement massif des énergies renouvelables.

Dans le projet de PACE, nous intégrons les mesures déjà décidées, dont celles qui figurent dans le Plan de relance, qui constituent déjà une ossature forte – ce n'est pas non plus comme si l'on devait tout commencer seulement maintenant –, les réformes que nous avons enclenchées, comme la révision des accords de branche, l'opérationnalisation des communautés d'énergie renouvelable, les mesures en termes de transfert modal, et cetera.

Je voudrais aussi rappeler que, s'agissant d'un plan à horizon 2030, une grande partie des actions et de leur mise en œuvre aura lieu au cours de plusieurs législatures suivantes, pas uniquement lors de celle-ci. Un élément essentiel du projet que je mets sur la table est dès lors l'installation d'un dispositif de monitoring et d'évaluation des actions du PACE. Celles-ci étant conçues à court, moyen et long terme, il est proposé un

mécanisme qui permet d'ajuster les actions aux évolutions conjoncturelles et structurelles afin de garantir l'atteinte des objectifs.

Le processus de gouvernance prévoit aussi des rendez-vous réguliers pour mettre en œuvre des mesures d'ajustement et la diffusion régulière des bilans vers la population et les parties prenantes.

Au niveau du processus, comme vous le savez, le projet sur la table a déjà été largement nourri de multiples contributions : un panel citoyen, des représentants des jeunes, des entreprises, des syndicats, des ONG, des acteurs sociaux, le Comité wallon des experts sur le climat et l'administration.

C'est un travail participatif qui s'est tenu et votre commission a d'ailleurs eu l'occasion, comme cela a été dit par M. Florent, d'entendre, au mois de mai, des représentants du panel citoyen.

Concernant spécifiquement les suites données aux recommandations du panel citoyen ainsi que celles émanant du dispositif de consultation des jeunes mené par le Forum des jeunes, nous avons, avec l'administration, d'abord procédé à un classement des recommandations par nature. Il y a, en effet – et c'est logique – une partie des recommandations qui sortent du champ strict des compétences régionales. Ces recommandations ont été transmises aux autres niveaux de pouvoir concernés.

Pour les recommandations restant dans le champ du PACE wallon, c'est-à-dire environ deux tiers, certaines ont pu être reprises telles quelles, d'autres de manière partielle, tenant compte de la réalité des dispositifs déjà en place ou de contraintes techniques.

Quelques-unes ne sont, à ce stade, pas reprises dans le projet. Elles constituent une forme de réserve dans laquelle nous pouvons encore aller rechercher dans la suite des discussions l'une ou l'autre proposition supplémentaire.

La correspondance précise entre les recommandations du panel et du Forum des jeunes et les actions proposées dans le projet de plan a été transmise aux différents membres du Gouvernement afin d'assurer un traitement exhaustif.

Des participants au processus ont été informés de l'état d'avancement des travaux et nous prévoyons de les revoir une fois que le plan aura pu être adopté par le Gouvernement.

Par rapport aux autres niveaux de pouvoir, la logique suivie dans le projet de plan et validé par le Gouvernement du 2 juin dernier, qui avait déjà adopté une série de mesures concernant le PACE, est de limiter le périmètre d'action du plan aux émissions non ETS sur le territoire

wallon, puisque le système ETS est géré par le système européen. La concertation avec les autorités fédérales, fédérées et communautaires a lieu à travers le travail de compilation.

Au niveau de l'articulation avec la contribution wallonne au PNEC, c'est bien l'intention que le projet de PACE serve de base à celle-ci ; même s'il y aura des adaptations d'ordre technique pour coller aux obligations européennes de rapportage.

Au niveau du Gouvernement, nous avons démarré, la semaine dernière, une analyse approfondie en intercabinets de l'ensemble des propositions afin de parvenir à un projet équilibré, qui continue de respecter les objectifs climatiques. Je peux vous dire que les échanges sont constructifs et que l'ensemble des partenaires de majorité sont engagés autour des objectifs communs qui étaient annoncés depuis longtemps. Il n'y a pas de surprise par rapport à l'objectif global.

Concernant l'urgence sociale et la précarité énergétique en Wallonie, que vous pointez à juste titre comme enjeu majeur, Monsieur Frédéric, mon ambition est d'adopter un plan qui s'inscrive pleinement dans une démarche de transition juste.

De manière générale, une des ambitions du projet que je sou mets est de protéger les gens, mais aussi les entreprises, les écoles, les agriculteurs, les services publics des chocs énergétiques et climatiques en les aidant à se déplacer, se chauffer, manger, vivre, travailler, cultiver, sans dépendre du pétrole et des énergies fossiles. C'est bien là un des éléments vraiment transversaux de l'ensemble de ce projet de plan.

Concernant la sortie des énergies fossiles, nous devons commencer dès maintenant une transition vers les énergies renouvelables, en ayant pour horizon 2050. Il est donc proposé un calendrier de sortie progressive, à nouveau tout à fait discutable dans ses modalités précises, dans son phasage précis, comme c'est également le cas dans les autres régions et dans les pays voisins. Il s'agit de l'interdiction de l'installation de nouvelles chaudières dans les nouvelles constructions, puis lors de remplacement. Bien entendu, ce calendrier, comme je l'ai dit, tout à fait discutable dans son phasage ou dans ses modalités, doit aussi s'accompagner d'un mécanisme de soutien, dont une partie est d'ailleurs déjà prévue dans le Plan de relance de la Wallonie.

Pour ce qui concerne la partie agricole, Madame Cassart, du projet de plan, elle se base largement sur les travaux déjà réalisés par le Gouvernement, en particulier le Plan stratégique PAC 2023-2027, le Plan stratégique de développement de l'agriculture biologique à l'horizon 2030, le Plan de relance de la Wallonie, notamment via les mesures Agro-Energie et plan Agroécologie. En particulier, le plan PAC constitue une première contribution sérieuse au PACE puisque le plan PAC, validé en première lecture en février dernier, s'articule autour de neuf objectifs stratégiques européens, dont un objectif de contribution à l'atténuation au changement climatique.

Il a notamment été défini un besoin d'encourager un élevage plus extensif, pas que extensif, concrétisé par l'Eco-régime Prairie, par la mesure agroenvironnementale « Autonomie fourragère », et cetera, un objectif de développement de l'agriculture BIO, un besoin d'encourager différentes formes d'agriculture plus économes en intrants. Il y a donc

différentes solutions, pas uniquement le développement de l'agriculture biologique de ce point de vue qui sont envisagées.

Il y a donc, dans ce secteur comme dans l'ensemble des secteurs envisagés, un grand nombre de progressions qui sont faites et qui résultent d'une intégration que j'estime équilibrée, mais qui est soumise au Gouvernement des différentes contributions que nous avons pu recevoir. Il est vrai qu'à ce stade, le plan est en discussion au Gouvernement. Il y sera, bien entendu, dans un stade ultérieur, rendu public et certainement soumis à un certain nombre d'avis. Ce qui est tout à fait majeur dans cette démarche, c'est que nous devons avoir la garantie d'atteindre les objectifs annoncés par la Déclaration de politique régionale, annoncée par les obligations européennes, annoncées aussi par l'urgence. La seule difficulté, quels que soient les curseurs, quelles que soient les propositions sur lesquelles on travaille, il ne faut pas retirer des mesures qui ont un potentiel important et ne pas les compenser par d'autres mesures, par d'autres intensifications de certaines mesures ou par d'autres accélérations de certaines mesures. C'est là-dessus que va porter l'entièreté du débat. C'est pour cela qu'il était intéressant d'avoir une coconstruction importante en amont de ce plan parce que les différents secteurs et les différents contributeurs ont pu donner un point de vue qui a une certaine couleur, une certaine orientation qui doit être intégrée dans un plan d'ensemble. C'est ce que j'ai proposé au Gouvernement. Nous en sommes donc à la discussion approfondie pour le moment.